

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 12 septembre 2023

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Yves GUBELMANN - PLR	Président	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Vice-Présidente	
Alexandra PLANCHON	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Anita PORDES - PLR	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Alexandre SOUCAS - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC		Éric WEHRLI - LC	
Guy MUSY - EPA	Excusé		

Administration : Mme Alexandra DÉRUZ (Secrétaire générale)

Excusé : M. Guy MUSY

Public : 5 personnes



Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 juin 2023.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
- 5. Projets de délibérations.**
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Propositions du Maire et des Adjointes.**
- 9. Communications du Maire et des Adjointes.**
- 10. Questions écrites ou orales.**
- 11. Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.**



M. Yves GUBELMANN, ci-après M. Le Président, ouvre la séance à 20h00 et salue l'Assemblée, ainsi que le public. En préambule, il adresse le discours suivant :

« Je vous souhaite la bienvenue à cette rentrée 2023 – 2024.

Nous avons une année devant nous qui s'annonce très chargée, avec des dossiers qui, pour certains, ont une importance essentielle pour nos communiés, mais également pour le lien que ces dossiers ont avec les finances de la commune sur le long terme.

Je vous invite à embrasser vos fonctions et vos responsabilités, vous investir, travailler vos dossiers pour le bien de notre commune.

Je vous rappelle que vous devez laisser de côté tous vos intérêts personnels, car l'intérêt personnel ne respecte jamais le privilège d'un groupe.

Je sais que je peux compter sur vous autant que les aniéroises et les aniérois comptent sur vous et je vous remercie d'avance ».

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 juin 2023.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 13 juin 2023.

Sur une remarque de Mme Claire THIBAUT-BULLIARD, une légère correction est apportée au paragraphe 8 de la page 14.

En tenant compte des remarques précitées, le procès-verbal de la séance du mardi 13 juin 2023 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communications du bureau.

M. le Président donne lecture des communications du bureau :

- *Service des votations et élections (SVE). Nominations pour le local de vote. Année 2024.*
 - *3 mars 2024 : Votation populaire ;*
 - *9 juin 2024 : Votation populaire ;*
 - *22 septembre 2024 : Votation populaire ;*
 - *24 novembre 2024 : Votation populaire.*

M. Président demande qui souhaite s'annoncer comme président, vice-président, suppléant au président et suppléant au vice-président, et rappelle que les conseillères municipales et conseillers municipaux d'un même parti ne peuvent fonctionner ensemble lors d'une votation.

- *3 mars 2024 : Mme Stéphanie BARON LEVRAT se propose comme présidente, M. Eric WEHRLI comme vice-président, M. Alexandre SOUCAS comme suppléant à la présidente et M. Pierre-Yves DECHEVRENS comme suppléant au vice-président.*
- *9 juin 2024 : Mme Claire THIBAUT-BULLIARD se propose comme présidente, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI comme vice-présidente, Mme Anita PORDES comme*



- suppléante de la présidente et M. Alexandre SOUCAS en tant que suppléant de la vice-présidente.
- 22 septembre 2024 : Mme Anita PORDES se propose comme présidente, Mme Nicole IMHOF comme vice-présidente, Mme Corinne ALHANKO-BAUER comme suppléante à la présidente et Mme Stéphanie BARON-LEVRAT comme suppléante à la vice-présidente.
 - 24 novembre 2024 : Mme Corinne ALHANKO-BAUER se propose comme présidente, M. Jean-Luc RICHARDET comme vice-président, M. Giuseppe RICCIUTI comme suppléant de la présidente et M. Philippe GAILLARD comme suppléant au vice-président.
- *Droit d'opposition du Conseil municipal. Courrier de l'ACG du 26 juin 2023. Décisions de l'Assemblée générale de l'ACG du 21 juin 2023 :*
 - *Octroi, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.*
 - *Participation, en 2024, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal.*
 - *Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'500'000.-.*
 - *Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.*
 - *Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.-.*
 - *Participation, en 2024, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de CHF 7'400'000.-.*
 - *Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.*
 - *Octroi d'un dépassement extraordinaire de CHF 41'945.- de l'enveloppe culturelle 2023.*
 - *Le délai pour faire par d'une opposition est fixé au 11 octobre 2023.*

Pour faire opposition : voie de résolution avec au moins 2/3 des communes ou au moins 1/3 si les communes ont la moitié de la population du canton.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapports des commissions.

Pas de rapports de commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations.

Pas de projets de délibérations.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.



Point 6 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit des propositions du Maire et des Adjoints.

Point 8 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire propose le renvoi du dossier relatif à l'avenir de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement à la commission des Finances.

M. le Président fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du dossier relatif à l'avenir de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement en commission des Finances.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi du dossier relatif à l'avenir de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement en commission des Finances.

M. le Président fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi du dossier relatif à l'avenir de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement à la commission des Finances pour étude.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote le renvoi du dossier relatif à l'avenir de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement en commission des Finances.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe propose le renvoi de l'étude des comptes 2022 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement à la commission des Finances.

M. le Président fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi de l'étude des comptes 2022 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement en commission des Finances.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur cette proposition de l'étude des comptes 2022 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement en commission des Finances.

M. le Président fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi de l'étude des comptes 2022 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement à la commission des Finances pour étude.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote le renvoi de l'étude des comptes 2022 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement en commission des Finances.



Mme l'Adjointe propose le renvoi, pour étude et traitement, la pétition des habitants du chemin des Hutins relative au Plan directeur communal (PDCoM) ainsi que l'audition des pétitionnaires à la commission Urbanisme.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'enquiert de la possibilité de renvoyer le sujet en commission urbanisme et assainissement, sachant que le dossier traite aussi des routes, de la mobilité, etc.

M. le Maire confirme la possibilité de faire une commission conjointe urbanisme et assainissement.

M. le Président précise qu'il faudra trouver une date pour cette séance.

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT souhaite savoir, lorsqu'un commissaire est membre des deux commissions, s'il est possible de se faire remplacer.

Mme Alexandra PLANCHON explique que selon l'article 60 alinéa 3 du Règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières, « Le Conseil municipal en désigne les membres pour la durée de la législature en veillant à assurer à chaque groupe composant le Conseil une représentation équitable dans chaque commission ».

M. le Président fait voter l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi pour l'étude et le traitement de la pétition des habitants du chemin des Hutins relative au Plan directeur communal (PDCoM) ainsi que l'audition des pétitionnaires à la commission conjointe Urbanisme et Assainissement, routes, sécurité et développement durable.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur cette proposition de renvoi pour l'étude et le traitement de la pétition des habitants du chemin des Hutins relative au Plan directeur communal (PDCoM) ainsi que l'audition des pétitionnaires en commission conjointe Urbanisme et Assainissement, routes, sécurité et développement durable.

M. le Président fait voter l'accord du Conseil municipal pour le renvoi pour l'étude et le traitement de la pétition des habitants du chemin des Hutins relative au Plan directeur communal (PDCoM) ainsi que l'audition des pétitionnaires à la commission conjointe Urbanisme et Assainissement, routes, sécurité et développement durable.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote le renvoi pour l'étude et le traitement de la pétition des habitants du chemin des Hutins relative au Plan directeur communal (PDCoM) ainsi que l'audition des pétitionnaires en commission conjointe Urbanisme et Assainissement, routes, sécurité et développement durable.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints.

M. le Président cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.



M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

Concernant les votations pour l'année 2024, M. l'Adjoint informe que le local de vote va être déplacé à l'entrée de la Mairie au début de l'année prochaine. Le Service des votations va venir contrôler le lieu afin de donner sa validation et une information en ce sens sera fait au Conseil municipal et à la population.

M le Président souhaite savoir si la signalétique pour le local de vote, jugée insuffisante par certains communiens, va être améliorée.

M. le Maire informe que la signalétique sera modifiée en 2024, lorsque le local de vote se trouvera dans la Mairie.

M. l'Adjoint rappelle que l'exposition de photographies de M. Bertrand CARLIER, intitulée : « Notre terroir, de la terre à l'assiette », commence mercredi 16 septembre 2023. Un vernissage aura lieu le même jour à 18h30 avec tous les participants de ladite exposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Questions écrites ou orales.

M. le Président cède la parole à Mme Claire THIBAULT-BULLIARD.

Formation Save a Life

Mme THIBAULT-BULLIARD aimerait savoir si la commune va offrir la possibilité aux Aniénois de suivre la formation Save a life, leur permettant d'agir en cas d'accident cardiaque à proximité.

M. le Maire explique que les collaborateurs de la commune ont suivi la formation. Une date de formation va être communiquée à la population. M. le Maire rappelle qu'il est important que les personnes qui suivent les cours s'inscrivent sur l'application afin de devenir répondant sur la commune.

Densification des logements et incidence sur le trafic routier

Mme Claire THIBAULT-BULLIARD se réfère à une question qu'elle avait adressée à l'Exécutif lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative à la densification des logements et de son incidence sur le trafic routier. Mme THIBAULT-BULLIARD avait invité l'Exécutif à mené une réflexion sur le sujet avec les communes avoisinantes, notamment pour la prise en compte de l'augmentation du trafic inhérent à la croissance du bassin de population et de facto des différents usagers de la voirie (véhicules individuels, modes doux, trafic professionnel, TPG). Un certain nombre de démarches avaient été listées et Mme THIBAULT-BULLIARD s'enquiert de leur réalisation avec les communes avoisinantes.

M. le Maire explique que les communes voisines, Hermance et Corsier, ont été contactées dans le cadre du Plan directeur communal (PDCoM). Des études ont été menées quant à la fermeture de certaines routes, comme la route de la Côte-d'Or. Le trafic et les grands axes routiers, tels que la route de Thonon, la route d'Hermance et les routes secondaires ont également été prises en compte dans le PDCoM.

M. le Président cède la parole à M. Philippe GAILLARD.

Fermeture de la route de la Côte-d'Or

M. Philippe GAILLARD souhaite obtenir un bilan de la fermeture, sur une année, de la route Côte-d'Or à titre d'essai.

M. le Maire annonce que l'essai est arrivé à sa fin et que les autorités cantonales ont validé la fermeture, ce qui l'a rend effective.



M. le Président cède la parole à Mme Jean-Luc RICHARDET.

Revalorisation de la fonction de juré électoral

Suite à la désignation des jurés électoraux, M. Jean-Luc RICHARDET rappelle avoir posé la question à l'Exécutif sur la possibilité de revaloriser cette fonction, dont le traitement financier date de plusieurs années.

M. le Maire précise que l'Exécutif n'a pas donné suite à cette demande. Une étude a été faite par rapport à la pratique des autres communes, dont il est ressorti que le tarif est identique dans les communes avoisinantes.

M. RICHARDET informe de sa déception quant à cette réponse, notamment en raison du fait que le temps passé pour le Président dans le local de vote, à savoir cinq à six heures, et du montant reçu en contrepartie lui paraissent disproportionnés. Cette valorisation devrait être en fonction du temps passé dans le local de vote.

M. l'Adjoint informe que la fonction de Président n'est pas forcément endossée par des Conseillers municipaux, notamment en Ville de Genève. M. l'Adjoint rappelle qu'il s'agit d'un devoir citoyen, que ce soit pour le Président, ou les jurés qui sont convoqués et non rémunérés. La rémunération des Présidents est intervenue plus tard.

M. le Président rajoute qu'il s'agit du moyen qui fait fonctionner la démocratie du pays et rappelle qu'un budget est alloué pour une collation lors de la ^{annuel} votation.

Mme Alexandra DERUAZ précise qu'un budget de CHF 2'000.- est disponible et qu'il est très peu utilisé.

M. RICHARDET ne souhaite pas qu'une confusion aie lieu entre le budget pour les collations et le budget pour la fonction de juré électoral. Pour lui, il s'agit d'un remerciement et d'une reconnaissance pour les personnes engagées, de surplus le dimanche.

M. le Maire informe qu'une discussion sur le sujet aura lieu lors de la prochaine séance de l'Exécutif.

M. le Président cède la parole à M. Phillippe GAILLARD.

Mise à disposition d'une photocopieuse à la Mairie pour les aniérois

M. GAILLARD rappelle avoir demandé à l'Exécutif, à de nombreuses reprises, la possibilité de mettre à disposition une photocopieuse pour les habitants d'Anières et souhaite savoir l'avancée du projet.

M. le Maire explique que l'administration est en train de revoir la distribution des copieurs sur les différents étages et que l'étude de la proposition est toujours en cours. En fonction de l'emplacement et de la technologie mis en place, cela sera peut-être difficile de mettre un copieur à la disposition des habitants.

M. le Président cède la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Séance sur la sécurité à Chevrens

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI aimerait savoir si un retour sur les interrogations des Aniérois et Anéroises et sur les mesures évoquées lors de cette séance allaient être faites à la population. De plus, durant cette séance, il a été évoqué l'absence de passages piétons, sur la route de Thonon, pour les personnes qui descendent du bus 38 et qui se rendent au village. Cela avait particulièrement surpris un représentant de l'ordre public. Mme BARBEZAT-FORNI trouve la situation est dangereuse et irrespectueuse pour les personnes qui empruntent les transports publics. Elle rappelle que la douane d'Anières devrait être traversée à 20 km/h. Mme BARBEZAT-FORNI souhaite donc savoir si une solution va être apportée pour le passage piéton.



Correction demandée⁸ lors de la séance du 10.10.2023

MJ



Concernant la douane, M. le Président précise que la situation dure depuis plusieurs années et demande si cela va pouvoir être débloqué dans le futur.

Au sujet de la séance sur la sécurité à Chevrens, M. le Maire informe, d'une part, avoir reçu une pétition des habitants de Chevrens, raison pour laquelle la séance s'est tenue à Chevrens, et d'autre part, que la réponse sur les interrogations lors de ladite séance va être expédiée ces prochains jours.

De plus, M. le Maire explique que le passage piéton sur la route de Thonon fait partie du projet de ralentissement de la douane. L'Exécutif a rencontré M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat, à propos de ce sujet afin de lui demander d'accélérer le dossier.

Mme BARBEZAT-FORNI souhaite ajouter que la séance sur la sécurité n'était pas adressée uniquement aux habitants de Chevrens et aux pétitionnaires, mais à l'ensemble de la population d'Anières.

M. le Maire précise qu'une réponse va être apportée aux pétitionnaires, ainsi qu'à la population. De plus, une réflexion est en cours pour faire une séance avec les corps constitués, à savoir la Police et la Douane.

M. le Président cède la parole à Mme Stéphanie BARON-LEVRAT.

Signalisation des parkings publics d'Anières

Mme BARON-LEVRAT informe que les parkings publics de la commune ne sont pas indiqués sur la route d'Hermance, au début de l'Ancien-Lavoir et à la rue de l'Aspergière. Mme BARON-LEVRAT pense qu'il y a un déficit d'informations pour indiquer les parkings de l'Ancien-Lavoir et du Clos-les-Noyers. De plus, elle souhaite savoir si un projet de signalétique est envisagé pour le parking souterrain.

M. le Maire informe que la commune est entrain de revoir la signalétique des parkings.

M. le Président cède la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Accès à la route de la Côte-d'Or durant les vendanges

M. Pierre-Yves DECHEVRENS aimerait savoir si les vigneronns auront accès à la route de la Côte-d'Or, actuellement en travaux, durant les vendanges.

M. le Maire a écrit aux vigneronns pour les informer que, cette année, ils pourront utiliser la route de la Côte-d'Or par un parcours provisoire.

M. le Président précise que certains vigneronns ont déjà commencé les vendanges ce matin.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, à savoir les objets à traiter en huis clos.

Point 11 – Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.

M. le Président ouvre le huis clos à 21h42 et demande d'arrêter l'enregistrement.

M. le Président ferme le huis clos à 20h50. L'enregistrement reprend.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h50.



Le Président du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

p.o.

Un Conseiller municipal :



Procès-verbaliste : Alexandra Planchon



Commune d'Anières

COMMISSION : **Urbanisme**
Séance du : **2 mai 2023**

Pour la prochaine année qui commence en juin 2023, la commission a élu :
Monsieur Jean-Luc Richardet, **PRESIDENT**
Monsieur Eric WEHRLI, **VICE-PRESIDENT**
Tous deux ont été élus à l'unanimité moins la voix des intéressés.

L'Exécutif a ensuite présenté une parcelle sise au 105 Route de Chevrens qui est à la vente.
Après une présentation détaillée de la parcelle, les commissaires ont débattu.
Ni la Commission Urbanisme ni l'Exécutif n'a manifesté d'intérêt pour une éventuelle acquisition.

Puis la Commission a écouté la présentation de Mme Anne Bosshard relative au PLQ Avallons 44 à 50, avec l'éventuelle construction d'équipements publics. Un historique du projet est également fait, ainsi que la présentation du rapport du bureau d'architectes.
Ce sujet a été reporté à la prochaine Commission d'Urbanisme, à laquelle l'administration devra apporter des éléments complémentaires concernant les coûts précis et la rentabilité du projet.

Enfin, il a été discuté de la séance de consultation du PDCom qui aura lieu le 22 juin.

Signature : Yves Gubelmann, Président



COMMISSION : Assainissement, routes, sécurité, développement durable
Séance du : Mardi 20 juin 2023

Lors de la séance du mardi 20 juin, la commission a traité des points suivants :

1. Les commissaires ont bénéficié de l'audition de M. Barbe (bureau de CSDINGENIEURS) concernant l'évaluation des emplacements potentiels sur le domaine public pour la réalisation de plusieurs écopoints supplémentaires. La commune d'Anières a collecté 253 kg/hab/an de déchets incinérés en 2021 contre 191 kg pour le canton de Genève. L'objectif 2025 du plan cantonal de la gestion des déchets est d'atteindre 160 kg/Hab/an.
2. Puis la commission a reçu une information sur l'orientation de la politique du stationnement communal, à savoir que la gestion des prestations et des prix par la commune concerne les parkings souterrains privés de l'Ancien-Lavoir, le Clos-des-Noyers et de la Place du Haut. La gestion des parkings sur le domaine public (l'ensemble des voiries, le parking du cimetière) est dévolue à la Fondation des parkings.
3. Dans les divers, la commission a pu être mise au courant de l'avancement de plusieurs projets :
 - le projet de chauffage à distance prévu sur la commune ;
 - la pétition sur la mise en place de la vidéosurveillance à Anières. Cette pétition a principalement été signée par des habitants de Chevrens. Des premières mesures ont été prises, notamment une rencontre le 3 juin sur le thème de la sécurité et une publication dans le Côté Anières. D'autres mesures suivront.
 - la Motion M-006 « Pour une végétalisation accrue de la Commune » qui nécessite un peu de patience avant d'être traitée ;
 - le fonctionnement des APM (agent-e-s de la police municipale) et la répartition des coûts entre les différentes communes.

Signature : Caroline Dombre, Présidente

République et canton de Genève



Rapport de commission

Commune d'Anières

COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Mardi 19 septembre 2023

Rapport succinct

Lors de cette séance, Monsieur Marc Eudier nous a présenté le projet de réfection des terrains de tennis. Celle-ci s'avère indispensable pour l'utilisation des courts dans de bonnes conditions. Le coût de cette réfection s'élève à CHF 165'000.-.

Par 7 voix pour et une abstention, la commission a préavisé favorablement la réfection des terrains de tennis.

Signature : Nicole Imhof, Présidente



COMMISSION : Assemblée générale de l'association Noctambus
Séance du : 18 septembre 2023

Le 18 septembre, s'est tenu l'Assemblée générale ordinaire de l'association Noctambus. Plusieurs points statutaires étaient à l'ordre du jour :

1. Le PV de l'assemblée générale du 21 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.
2. Le président M. Fernand Savigny a ensuite fait lecture de son rapport. Il a rappelé que le comité s'était réuni 6 fois au cours de l'année et relevé les éléments suivants :
 - a. En décembre 2023, le réseau Noctambus sera intégré en partie au réseau TPG qui développe un réseau nocturne, l'offre sera ainsi augmentée d'environ un tiers.
 - b. Les communes vaudoises ont décidé de quitter l'association noctambus en raison d'une baisse de fréquentation importante due notamment au Lemman Express mais également à l'utilisation d'autres modes de déplacements (co-voiturage, vélo électrique, vtc, uber, taxi...).
 - c. Ceci aura un impact sur le montant des subventions communales dont la répercussion est prévue au budget 2025.
 - d. Le président a également évoqué le travail de mise à niveau des salaires et des formations des conducteurs ainsi que l'électrification de certaines lignes.
 - e. Pour l'année à venir, le Président a souligné les enjeux suivants :
 - l'élaboration d'un projet de convention annuelle pour 2024 (et non triennale) avec les TPG suite à l'intégration d'une partie du réseau Noctambus dans l'offre TPG ;
 - l'impact financier du départ des communes vaudoises. Ce point a été porté à l'ACG et une rencontre est prévue prochainement avec le Conseiller d'Etat en charge de la mobilité, M. Pierre Maudet.
 - f. Le Président a terminé son rapport en soulignant que le mode de calcul pour la répartition financière restait inchangé en 2024 ; seule était pris en compte l'indexation habituelle de 2%.
 - g. Compte tenu des éléments évoqués, l'association a un déficit de 100'000- en 2024 qui sera absorbé par la fortune de celle-ci.
3. Le directeur de l'association Sékou Cissé a ensuite présenté le rapport d'activité de l'association. Il a rappelé qu'après une baisse de fréquentation en 2020-2021 expliquée par le COVID, celle-ci est remontée en 2022 (avec 726'000 passagers) en restant cependant inférieure de 5% à celle de 2019 tant sur le réseau urbain que sur le réseau régional. Ceci s'explique par les facteurs évoqués par le président dans son rapport. En 2022, l'association a travaillé sur une actualisation et modernisation de son site internet et sur une présence sur les réseaux sociaux afin de promouvoir le Noctambus. M. Cissé a rappelé l'existence d'un service de modération à bord des bus ; ces 8 modérateurs (5 hommes et 3 femmes) font de l'orientation et de la prévention. Enfin, il a été présenté le nouveau réseau Noctambus à compter de décembre 2023 : prolongement de la ligne 60 jusqu'à Gex ainsi que des lignes 70, K, L, J. L'offre augmente donc de 38%.
S'agissant des perspectives 2024, l'association a un défi important considérant l'intégration ou pas du réseau nocturne Noctambus au sein des TPG.

2024 est donc une année de transition et dans ce sens la convention avec les tpg n'est renouvelée que pour une année.

4. Les comptes 2022 ont ensuite été présentés avec un déficit de moins de CHF 27'000.- pris sur la fortune de l'association dont le capital est passé de CHF 182'000.- à CHF 155'000.-. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.
5. Budget 2024 : comme évoqué, malgré les changements le comité propose un statu quo quant à la clef de répartition. Celle-ci est donc identique à 2023 tant sur le réseau urbain que régional. Pour Anières, la subvention passe de CHF 7'991- en 2023 à CHF 8'824- en 2024. Le budget est adopté à l'unanimité.
6. Après le vote du rapport des vérificateurs aux comptes et de la décharge au comité, l'assemblée a élu le comité. La commune de Nyon quittant l'association et donc le comité, c'est la commune d'Avully qui a été élue. Les communes présentes au comité sont Vernier, Meyrin, Ville de Genève, Perly-Certoux et Avully. M. Fernand Savigny de Perly – Certoux s'est représenté comme président et a été réélu à l'unanimité comme l'ensemble du comité.
7. Le Président a ensuite clôturé la séance.

Signature : Stéphanie Baron Levrat, en remplacement de Guy Musy.